

## RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES TÂCHES SCFP 1244 Conseil syndical du 23 avril 2008

### ➤ Rencontre CMÉ du 9 avril 2008

#### • Fonctionnement du comité mixte d'évaluation

Des discussions ont eu lieu sur le roulement et le fonctionnement du comité mixte d'évaluation des tâches. Voici un résumé de la teneur de celles-ci :

- 1) Il nous a été annoncé que dorénavant Josée Veilleux n'assistera plus aux rencontres. Elle a mandaté les deux conseillères pour prendre les décisions et procéder au règlement des dossiers.
- 2) Il a été aussi question de revenir à une méthode traditionnelle d'évaluation, ce désir a été exprimé et entendu par les deux parties. Pour ce faire les CMÉ procédera à :
  - La mise à jour de la liste des descriptions de fonction
  - Il y aura discussion sur le fond pour les prochains dossiers (donc sur les tâches réellement effectuées) et non tout simplement sur l'évaluation (le pointage). Je m'explique. Il nous manque l'historique de l'évolution des tâches pour plusieurs fonctions ce qui crée un problème pour le ou les titulaires de cette fonction, car nous ne pouvons reconnaître des tâches effectuées par une personne si elles ne sont pas prévues à la description officielle entendue en comité mixte d'évaluation. Ce qui engendre déception et frustrations chez nos membres.
- 3) Il a été convenu qu'un ménage sera effectué dans la liste des demandes pour départager les types de demandes reçues au fil du temps.
- 4) Des règles strictes ont été définies pour les procédures de règlement de dossiers. Nous nous sommes entendus et il n'y aura plus de passe droit lors des règlements des dossiers. Aucun dossier plus récent ne sera réglé avant un autre.

#### • Dossiers réglés lors de la dernière rencontre

- 1) Commis-comptable II 81-164, demande datant du 27-04-2000 :
  - Trois (3) personnes ont déjà été reclassées sur la fonction de Technicien(ne) en administration. Il restait un (1) cas en suspend afin d'assigner cette personne sur le poste de Technicien(ne) en administration tout comme ses collègues étant donné qu'elle effectue le même travail. L'employeur lui a accordé la reconnaissance des tâches et la fonction de TA.  
  
Il restait donc trois (3) commis-comptable II qui ont une assignation en Classe 5 sur cette fonction. Ces personnes ont donc été confirmées sur l'évaluation de la classe 5. Le dossier est donc RÉGLÉ, il nous manque toutefois la description de fonction que nous devrions recevoir sous peu.
- 2) Restructuration de secteurs de travail :
  - Secteur de la Polycopie :
    - ◆ Le titulaire de la fonction d'Opérateur prépresse et production numérique couleur qui est une fonction nouvelle créée le 11 novembre 2005 sera ajusté et re-classifié sur la fonction d'Infographiste. L'employeur reconnaît que les tâches effectuées par le titulaire de ce poste sont bel et bien de l'infographie. La fonction d'Infographiste sera réactivée pour les besoins du secteur. Une entente devra être signée pour confirmer la personne sur sa nouvelle fonction.

➤ Comité syndical d'évaluation

• **Statistiques des demandes de révision**

Voici le détail pour chaque portion de la liste des demandes de révision.

1) Dossier Blitz d'évaluation touchant la 2<sup>e</sup> démarche d'équité

- Un (1) dossier en argumentaire – Commis principal (gestion des fichiers)
- Cinq (5) nouveaux dossiers qui ont été entamés
- Deux (2) dossiers en révision, car il nous faut vérifier la description de fonction avant de procéder à la signature.

Total des dossiers à régler : 22

2) Blitz d'évaluation après 21/11/2001

- Un (1) dossier RÉGLÉ – Technicien(ne) à la planification DI, demande datant du 05-06-2003, une entente a été conclue le 24 octobre 2007.
- 42 dossiers en attente, six (6) ont préalablement été enquêtés.

Total pour le Blitz d'évaluation :  
- huit (8) dossiers en cours  
- sept (7) dossiers réglés  
- 13 dossiers enquêtés  
- 43 dossiers en attente

Total des dossiers appartenant seulement au Blitz d'évaluation : 43

Pour un total de 65 dossiers du Blitz.

3) Demandes de révision après Blitz (au 27 juin 2003)

- Aucun dossier réglé
- 34 dossiers en attente, un (1) dossier déjà enquêté

Total des dossiers après Blitz : 34

4) Fonctions nouvelles

- Un (1) dossier RÉGLÉ – Infographiste secteur Polycopie
- Un (1) dossier en cours
- 20 dossiers en attente, dont quatre (4) ont été enquêtés préalablement

Total des Fonctions nouvelles : 22

➤ Proposition du bureau syndical au conseil

- Toutes les « phases » de la liste des demandes de révision ont été replacées en ordre chronologique de dépôt.
- Un ménage a été fait dans la liste pour départager les différents types de demandes faites en évaluation. Plusieurs volets sont discutés en même temps lors des rencontres du CMÉ :
  - 1) Les fonctions nouvelles
  - 2) Demandes de révision et Blitz d'évaluation
  - 3) Restructuration de secteur de travail *lorsqu'il y a lieu*
  - 4) Les demandes d'avancement à la catégorie 1, *lors de contestation du demandeur.*

À noter : un ou l'autre de ces volets ne ralentit en rien le processus du Blitz d'évaluation ou encore un dossier ne peut en bloquer un autre. Le traitement des dossiers se fait en parallèle.

Margaret Lapointe a présenté une résolution au conseil pour pouvoir ordonner toutes les phases du Blitz d'évaluation par ordre chronologique de dépôt.

➤ Rencontre du CMÉ au 25 avril 2008

Lors de la prochaine rencontre du comité mixte d'évaluation il sera question de :

- La comparaison des listes de demandes de révision depuis le blitz jusqu'à aujourd'hui pour une mise à jour
- Trois dossiers du Blitz sont prêts pour discussions avec l'employeur, soit :
  - 1) Commis principal (gestion des fichiers) Fonds de développement, Secteur Finances
  - 2) Commis au personnel (gestion) FMV et FEP
  - 3) Commis (traitement des commandes) Secteur Finances

Les autres dossiers, si nous ne pouvons les présenter au CMÉ du 25 avril devront être entamés pour être présentés lors d'un prochain comité mixte.

Mélanie Gagné  
Pour le comité d'évaluation des tâches SCFP 1244